

Décision DG n° 2024-258 du 12/08/2024 - Nomination à l'ANSM (ABRANTES Ingrid)

Le directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU l'arrêté du 11 juin 2024 portant nomination par intérim du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Monsieur DE LA VOLPILIERE (Alexandre) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1^{er} : L'article 16 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Il est ajouté un neuvième alinéa ainsi rédigé :

« - Madame ABRANTES (Ingrid) est nommée cheffe du pôle instruction, notification AMM et modifications. ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 9 septembre 2024, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 12 août 2024

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général par intérim

- En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 12/08/2024

Décision DG n° 2024-259 du 12/08/2024 -

Délégation de signature à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE